



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes pour : 28

Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2018

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Héléne LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Hélyette SALAÜN, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Héléne LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Absents :

Loïc FAYON.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h19

Secrétaire : Magalie PIAT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.18.110 – Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée YB n°1063 appartenant à MB PROMOTION+

Guillaume GUERRÉ expose :

Les Consorts CREUSET étaient propriétaires d'une unité foncière composée des parcelles cadastrées YB n°829 et YB n°248 située 67 rue de la Justice à INGRE sur laquelle est implantée une maison.

Ils ont trouvé acquéreur pour ces parcelles et la vente a été effectuée le 23 novembre 2018 au profit de la société MB PROMOTION+ représentée par Monsieur KHOUYA Fattah, qui a constitué un lotissement sur la parcelle YB n°829 et va donc revendre la maison ainsi que trois terrains à bâtir. Cette opération a fait l'objet d'un permis d'aménager PA n° 045 169 18 00001 accordé par arrêté du 20 juillet 2018.

Il a été convenu entre la Commune et la société MB PROMOTION+ qu'une bande de 128m² à l'arrière du terrain issu de la division de la parcelle YB n°829 sera cédée à la Commune à l'euro symbolique.

La parcelle YB n°248, quant à elle, fait partie de celles destinées à être cédées au profit de la Commune au prix de 1640€, ainsi qu'il en résulte de la délibération n°13.006 du Conseil Municipal du 12 février 2013.

Vu le plan de division en date du 21/11/2018 annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que le terrain acquis par MB PROMOTION+ et la bande de 128m² (YB n°1063) à acquérir par la commune sont situés en zone UB du plan local d'urbanisme,

CONSIDERANT que les frais relatifs à la transaction, de notaire et de géomètre, et d'éventuels frais de mainlevée hypothécaire, sont à la charge de la commune,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser :

- L'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée YB n°1063 à la société MB PROMOTION+ pour une superficie de 128m².
- La prise en charge par la Commune, des frais de transaction, de notaire, y compris éventuellement, des frais de mainlevée hypothécaire.
- Monsieur le Maire, ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer l'acte authentique en l'étude de Notaires d'Ingré.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **19 DEC. 2018**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

02 JAN. 2019

02 JAN. 2019

02 JAN. 2019



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-18-110

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-01-02T14-25-56.00 (MI214574543)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20181219-DL-18-110-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Acquisition par la commune de la parcelle cadas
YB n.1063 appartenant à MB Promotion +

Date de décision : 19/12/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions
3.1.1. Décision d'acquisition.Acte : [DL.18.110-ADT-Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée YB n°1063 appartenant à MB promotion+.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/01/19 à 14:25

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 02/01/19 à 14:25

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 02/01/19 à 14:31